

DECEMBER 5, 2025
MAILOUT TO ALL CLUBS

DESCRIPTION	REPLY	DEADLINE
Seasonal Trail Permit Returns	YES	December 20, 2025
President's Ride	YES	January 12, 2026
Award Nominations	YES	April 1, 2026
Proposed By-Law Amendments	YES	February 25, 2026
Scholarship		
Sale of Daily Trail Permits		
Tourism Weekend		
Accident Reporting Forms		

5 décembre, 2025
CORRESPONDANCE AUX CLUBS

DISCRIPTION	RÉPONSE	DATE LIMITE
Retours des permis de sentiers	OUI	20 décembre, 2025
Randonnée du président	OUI	12 janvier, 2026
Nominations pour les Prix	OUI	Le 1 avril, 2026
Amendements proposés aux statuts et règlements	OUI	25 février, 2026
Program de bourses		
Vente des Permis Journalier		
Fin de semaine du tourisme		
Forme de Rapport d'Accident		



www.snowmobilenb.com

Snowmobile - Motoneige NB
109, rue Regent Street, Unit/Unité 2
Woodstock, NB E7M 2N6
Tel: 506.325.2625
Fax: 506.325.2627
E: info@snowmobilenb.com

décembre, 2025

Aux: Clubs membre de la SMNB
Sujet: Retours des permis de sentier
Paiements des permis de sentier
Politiques, SEN-002

Veuillez considérer cette note comme un rappel **des dates prochaines** très importantes concernant la vente par les clubs des permis de sentier saisonniers pour non-résidents. Veuillez voir la politique ci-jointe SEN-002 :

VII. DATES De RETOUR

Les permis saisonniers vendus doivent être retournés par le 20 décembre, 2025. Les permis de remplacement et journaliers n'ont pas besoin d'être retournés jusqu'au 30 avril, 2026. Le bureau de SMNB facturera le club pour les permis vendus ou perdus.

Veuillez remplir ce formulaire et retourner avec vos permis vendus avant le 20 décembre, 2025. Ce formulaire servira comme outil de trace pour équilibrer vos retours. La base que vos permis reçus égale vos permis vendus et non vendus assure la responsabilité est satisfait.

EXCLUSIVE PARTNER



PARTENAIRE EXCLUSIF

CORPORATE PARTNERS FOR 2025-2026

ENTREPRISES PARTENAIRES 2025-2026



ATLANTIC HOST
HOTEL & RESTAURANT
TRADEMARK



FORMULAIRE RETOUR DES PERMIS DE SENTIER 2025-2026

DATE LIMITE : 20 DÉCEMBRE, 2025

Club _____ Nom du Club _____

Permis reçus:

Date reçus	Saisonnier	Journalier	Remplacement
Totales			

Permits retournés:

	Date retourné	Saisonnier	Journalier	Remplacement
Vendus				
Non-vendus				
Totales				

FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGE DU NOUVEAU- BRUNSWICK

ÉNONCÉS DES POLITIQUES

VENTE ET RETOUR DES PERMIS DE SENTIER SAISONNIER

STR-002

I. GÉNÉRALITÉS

Le but de cette politique est de faire état des modalités reliées à la vente et au retour de tous les types de permis de sentiers.

II. DISTRIBUTION

Tous les permis seront envoyés aux clubs membres seulement après la réception d'une commande par écrit.

III. VENTE DES PERMIS

Selon l'**Article 6.3.2** des Règlements généraux, les clubs membres doivent vendre les permis de sentiers à un prix déterminé par une Assemblée générale des clubs membres.

Les clubs membres ont la permission de vendre des permis de sentiers saisonniers aux non résidents seulement.

Les clubs membres ont la permission de vendre des permis de sentiers de jour et de remplacement aux résidents du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'aux non résidents.

Les postes de contrôle et les partenaires commerciaux de la SMNB ont la permission de vendre des permis de sentiers saisonniers aux résidents, ainsi qu'aux non résidents, entre le 16 décembre et le 15 avril, à chaque année. Ces permis de sentiers seront facturés au club au prix de vente le plus élevé.

Le bureau de la SMNB peut vendre des permis de sentiers aux gens qui se présentent au bureau, aux touristes et aux demandes reçues de l'extérieur de la province. Les sommes nettes de ces ventes seront créditées au paiement aux clubs en octobre.

Le bureau de la SMNB peut seulement distribuer des permis de sentiers saisonniers sans frais tel que stipulé dans la Politique STR-007, Permis de sentiers gratuits (sans frais).

IV. ARGENT COMPTANT SEULEMENT

Le permis est seulement vendu pour de l'argent comptant. L'argent comptant ici est défini comme étant de la monnaie, des devises, des chèques, des cartes de crédit ou des cartes de débit. Les permis ne doivent pas être émis pour tous autres biens ou services autres que de l'argent comptant.

V. MOTONEIGES SEULEMENT

Selon l'**Article 6.3.3** des Règlements généraux, les permis de sentiers seront vendus aux individus pour l'utilisation des motoneiges seulement sur les sentiers désignés.

FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGE DU NOUVEAU- BRUNSWICK ÉNONCÉS DES POLITIQUES

VENTE ET RETOUR DES PERMIS DE SENTIER SAISONNIER

STR-002

VII. DATES DU RETOUR

Tous les permis de sentiers saisonniers pour non résidents **vendus avant et jusqu'au 15 décembre** doivent être retournés (ou oblitérés – cachet de la poste) au bureau dès le **20 décembre** et seront facturés au club au prix de début de saison.

Tous les permis de sentiers qui restent (vendu ou non vendus) doivent être retournés (ou oblitérés – cachet de la poste) au bureau dès le **30 avril** et ils seront facturés au club au prix de vente le plus élevé. Les permis de sentiers non vendus qui ne sont pas retournés dès le 30 avril sont considérés comme des permis de sentiers vendus et seront facturés au prix de vente le plus élevé.

VIII. CRÉDITS

Les permis non vendus retournés après le **30 juin** ne seront pas crédités.

IX. RÉVISION DE LA POLITIQUE

Cette politique sera examinée à chaque année et révisée à la discréction du Bureau de direction.



Snowmobile - Motoneige NB
 109, rue Regent Street, Unit/Unité 2
 Woodstock, NB E7M 2N6
 Tel: 506.325.2625
 Fax: 506.325.2627
 E: info@snowmobilenb.com

www.snowmobilenb.com

October, 2025

To: SMNB Club Presidents
Re: Annual Grey Rock Power Centre / SMNB President's Ride
February 6-7, 2026
Quality Inn at Grey Rock, Edmundston

The President's Ride for this season is once again being held at the Grey Rock Quality Inn and Casino. The event will follow the same format as past years with a Meet & Greet on Friday evening (7PM) and the ride on Saturday.

Each club is eligible to send 2 participants: the Club President or alternate + 1 guest. There will be no charge for the Club President or alternate, the guest charge will be \$145 for a shared room with the president, or \$465 for a private room.

Please complete and return the attached registration form, and ride details will be sent out at a later date.

Octobre 2025

Aux : Présidents des clubs de SMNB
Objet : RANDONNÉE ANNUELLE DES PRÉSIDENTS de SMNB au Grey Rock Power Centre
Les 6-7 FÉVRIER 2026
Quality Inn, au Grey Rock, Edmundston

La Randonnée des Présidents de cette saison se tiendra une fois de plus au Grey Rock Quality Inn & Casino. L'événement suivra le même format que les années précédentes, avec une rencontre informelle le vendredi soir (7 :00 h) et la randonnée le samedi.

Chaque club peut envoyer deux participants : le président du club ou son suppléant + un invité. La participation du président du club ou de son suppléant est gratuite, tandis que celle de l'invité est de 145 \$ pour une chambre partagée avec le président, ou de 465 \$ pour une chambre privée.

Veuillez remplir et renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint ; les détails de la sortie seront envoyés ultérieurement.

EXCLUSIVE PARTNER



PARTENAIRE EXCLUSIF

CORPORATE PARTNERS FOR 2025-2026

ENTREPRISES PARTENAIRES 2025-2026





Snowmobile - Motoneige NB
109, rue Regent Street, Unit/Unité 2
Woodstock, NB E7M 2N6
Tel: 506.325.2625
Fax: 506.325.2627
E: info@snowmobilenb.com

www.snowmobilenb.com

CLUB/ RETOURNER PAR LE 12 JANVIER, 2026
RANDONNÉE DU PRÉSIDENT GREY ROCK POWER CENTRE
6-7 FÉVRIER, 2026

Nom du Club: _____

Président, vice-présidents ou
présidents sortants qui va participer:
(un seulement) _____

Co-chambreur choisi:
(un représentant de club) _____

No. de téléphone où l'on peut vous
rejoindre: _____

Courriel : _____

Télécopier au bureau de la SMNB au 506-325-2627 ou envoyez par email au info@snowmobilenb.com

Signature du président du club

EXCLUSIVE PARTNER



PARTENAIRE EXCLUSIF

CORPORATE PARTNERS FOR 2025-2026

ENTREPRISES PARTENAIRES 2025-2026





Snowmobile - Motoneige NB
 109, rue Regent Street, Unit/Unité 2
 Woodstock, NB E7M 2N6
 Tel: 506.325.2625
 Fax: 506.325.2627
 E: info@snowmobilenb.com

www.snowmobilenb.com

INVITÉ/ RETOURNER PAR LE 12 JANVIER, 2026
RANDONNÉE DU PRÉSIDENT GREY ROCK POWER CENTRE
6-7 FÉVRIER, 2026

Nom du Club: _____

Invité Payant : (1 par Club) _____

Co-chambreur choisi:
 (un représentant de club) _____

No. de téléphone où l'on peut vous rejoindre: _____

Courriel : _____

Paiement: _____

Chambre partagée avec le président du club - 145 \$, taxes incluses.

Chambre privée - 465 \$ taxes incluses.

VISA / Mastercard # _____
 Date d'expiration : _____

de Carte _____

CVV : _____

Télécopier au bureau de la SMNB au 506-325-2627 ou envoyez par email au info@snowmobilenb.com

Signature du participant _____

EXCLUSIVE PARTNER



PARTENAIRE EXCLUSIF

CORPORATE PARTNERS FOR 2025-2026

ENTREPRISES PARTENAIRES 2025-2026



Nominations pour les Prix annuels de la SMNB
Pour l'Assemblée générale annuelle le 26 d'avril, 2026
DATE LIMITE – 1 AVRIL, 2026

Prix choisi :

1. **Prix commémoratif Howard Doucet « Bénévole de l'année en motoneige »**
- décerné en reconnaissance d'un dévouement exceptionnel au sport de la motoneige.
2. **Prix « Opérateur de surfaceuse de l'année »** - récompensé pour sa loyauté et son dévouement exceptionnels au sport de la motoneige.
3. **Prix « Concessionnaire de motoneige de l'année »** - récompensé pour sa contribution exceptionnelle au sport de la motoneige.

Nom des candidats :

1. _____
2. _____
3. _____

Information de contact des candidats :

1. Tél. : _____
2. Courriel : _____
3. Autre : _____

Club local de la SMNB :

1. Nom du club : _____
2. Numéro du club # : _____

Commença la motoneige :

Année : _____
Première motoneige : _____
Motoneige actuelle : _____

Commença comme bénévole ?:

Année : _____
Nombre d'années : _____

Position dans le club :

- _____
- _____

Autres prix ou reconnaissances :

- _____
- _____

Pourquoi recommandez-vous ce bénévole ?



Snowmobile - Motoneige NB
 109, rue Regent Street, Unit/Unité 2
 Woodstock, NB E7M 2N6
 Tel: 506.325.2625
 Fax: 506.325.2627
 E: info@snowmobilenb.com

www.snowmobilenb.com

Décembre 2025

Aux : Clubs membres de SMNB

Objet : Amendements proposés aux statuts et règlements

SMNB est régie par des déclarations de principe et des règlements. Le Bureau de direction peut apporter des modifications aux politiques lors de n'importe quelle de ses réunions, mais les modifications aux règlements sont régies par **l'Article 53** des règlements. Les modifications des règlements doivent être votées par les délégués lors de l'assemblée générale annuelle.

- 1) Soumettre la proposition par écrit au Comité des statuts et règlements du Bureau de direction au moins **60 jours** avant l'assemblée générale annuelle. (25 février 2026)
- 2) Le président du Comité des statuts et règlements informe le Bureau de direction des modifications reçues **45 jours** avant l'assemblée générale annuelle. (12 mars, 2026)
- 3) Une notification de la proposition d'amendement est envoyée à tous les clubs membres au moins **30 jours** avant l'AGA. (27 mars, 2026)

La proposition d'amendement sera soumise à un débat et à un vote ultérieur et séparé lors de la prochaine AGA. Cette note et ses annexes satisfont aux exigences de **l'Article 53**.

CORPORATE PARTNERS FOR 2025-2026

EXCLUSIVE PARTNER



PARTENAIRE EXCLUSIF

ENTREPRISES PARTENAIRES 2025-2026



CHAPITRE IX - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 53 – RÉVOCATION, MODIFICATION OU AMENDEMENT

Procédures

- 53,1** Seul le Conseil d'administration, le Directeur de zone ou le President d'un club ont le droit de soumettre au comité de règlements et des politiques les propositions de retrait, de modifications et d'amendements de règlements généraux de la Fédération.
- 53,2** Tous les amendements proposés aux statuts et Règlements Généraux de la Fédération devront être soumis par écrit au Comité des statuts et règlements pas moins de soixante (60) jours précédent une Assemblée Générale.
- 53,3** Tous les amendements proposés aux statuts et Règlements Généraux de la Fédération doivent être soumis au Bureau de Direction par le Comité des statuts et règlements au moins quarante-cinq (45) jours précédent une Assemblée Générale.
- 53,4** Un avis de toutes propositions de retrait, de modification ou d'amendement des statuts et Règlements Généraux doit être soumis par écrit aux clubs membres au moins trente (30) jours avant une Assemblée Générale, accompagné de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale durant laquelle elles seront discutées.

Adoption

- 53,5** Une majorité des deux tiers (2/3) des délégués présents ou représentés par leurs remplaçants à l'Assemblée Générale, ou à l'Assemblée Générale Spéciale convoquée à cette fin, sera nécessaire pour l'adoption de toute révocation, modification et/ou amendement aux statuts et Règlements Généraux de la Fédération.

Survol

Le programme de bourses Snowmobile Motoneige NB vise à reconnaître et à soutenir les élèves du secondaire qui ont démontré une passion pour la motoneige, un leadership au sein de leur club et un engagement communautaire. Cette bourse vise à encourager la poursuite des études et à célébrer les contributions uniques des passionnés de motoneige.

Critères d'éligibilité

Les candidat.e.s doivent :

- Être en dernière année du secondaire.
- Être membre actif ou avoir un membre de leur famille actif dans un club de motoneige reconnu pour la saison de motoneige en cours.
- Démontrer leur implication dans les activités du club, leurs rôles de leadership ou leur service communautaire liés à la motoneige.
- Prévoir de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire (collège, université, école de métiers ou programme technique) au cours de la prochaine année scolaire.

Montant accordé

- 2 Bourses provinciales de 1 000 \$ remises annuellement.

Conditions d'admissibilité

Les candidat.e.s doivent soumettre :

1. **Un formulaire de candidature dûment rempli**
2. **Une déclaration personnelle (500–750 mots)**
 - a. Décrivez votre implication dans le club de motoneige.
 - b. Expliquez en quoi la motoneige a influencé votre vie.
 - c. Expliquez vos objectifs en matière d'éducation et de carrière.
3. **Lettre de recommandation**
 - a. D'un membre de l'exécutif du club de motoneige, d'un.e enseignant.e ou d'un.e leader de la communauté.
4. **Preuve d'inscription ou d'acceptation**
 - a. D'une institution post-secondaire.

Critères de sélection

Les demandes seront évaluées selon :

- Le niveau d'implication dans les activités du club de motoneige.
- Le leadership et les services communautaires.
- La qualité et la sincérité de la déclaration personnelle.

Date limite

- Les candidatures doivent être soumises dès le **1^{er} avril** de l'année de graduation.

Comment soumettre une demande

Soumettre tout le matériel par courriel à info@snowmobilenb.com.

(Prière de dactylographier ou d'imprimer clairement)

Date _____

Nom du candidat / de la candidate : _____

Adresse : _____

Ville _____ *Prov.* _____ *Code postal* _____

Tél. : _____ *Courriel* _____

Nom de l'école de l'étudiant.e.: _____

Adresse : _____

Date de la graduation : _____

Nom de l'institution d'éducation post-secondaire : _____

Adresse : _____

Date du début des études indiquées ci-haut : _____

Je certifie que les informations ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exactes.

Signature _____

Date _____



Snowmobile - Motoneige NB
 109, rue Regent Street, Unit/Unité 2
 Woodstock, NB E7M 2N6
 Tel: 506.325.2625
 Fax: 506.325.2627
 E: info@snowmobilenb.com

www.snowmobilenb.com

décembre, 2025

À : Tous les clubs de la SMNB
 Sujet: Permis Journaliers

Le revenu net des permis journaliers est déboursé par la formule suivante. Le club qui vend le permis journalier gardera 50% du revenu net total, et l'autre 50% du revenu net sera distribué parmi tous les clubs dans le remboursement du mois d'octobre.

Tout permis de sentier journaliers vendus et non-vendus doivent être retournés au bureau par le 30 avril. Tous les permis perdus seront considérés vendus et doivent être ajoutés dans le paiement. Le club sera envoyé à une facture payée une fois que la réconciliation est accomplie.

Le club sera facturé les montant suivants pour chaque permis vendus (ou perdus) :

Prix de Vente	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours
	70,00 \$	110,00 \$	150,00 \$	190,00 \$	230,00 \$	270,00 \$	310,00 \$
50% du revenu net	27,93 \$	45,33 \$	62,72 \$	80,11 \$	97,50 \$	114,89 \$	132,29 \$
Budget de la SMNB	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
TVH	9,19 \$	11,80 \$	14,41 \$	17,02 \$	19,63 \$	22,23 \$	24,84 \$
Facture totale par permis:	42,12 \$	62,13 \$	82,13 \$	120,13 \$	122,13 \$	142,12 \$	162,13 \$

Si vous avez n'importe quelles questions au sujet de la vente des permis journaliers, entrez en contact avec le bureau.

Respect,


 Janice

Directrice de bureau

Snowmobile-Motoneige Nouveau Brunswick

EXCLUSIVE PARTNER



PARTENAIRE EXCLUSIF

CORPORATE PARTNERS FOR 2025-2026

ENTREPRISES PARTENAIRES 2025-2026



* Snowmobile - Motoneige NB *



Aimeriez-vous essayer les sentiers de motoneige de classe mondiale au Nouveau-Brunswick cet hiver ? Eh bien, n'attendez plus, voici votre chance ! Le fin de semaine du tourisme est maintenant ouvert aux résidents du Nouveau-Brunswick ainsi qu'aux touristes !

Depuis plusieurs années, Snowmobile-Motoneige NB (SMNB) organise une fin de semaine touristique pour inviter les touristes de l'extérieur de la province à venir au Nouveau-Brunswick et à essayer nos sentiers. L'année dernière, le format a été modifié pour en faire une fin de semaine de quatre jours, avec des frais de 50 \$ pour ce permis spécial. Il s'agit d'une excellente affaire, car un permis d'une journée coûte 70 \$!

Avec un choix de plus de 8000 km de sentiers, il ne fait aucun doute que vous profiterez d'un paysage hivernal magnifique et la seule question sera « Par où commencer ? » Nous vous laissons le soin de décider, car il y a tellement d'options incroyables !

Le permis vous sera envoyé par courriel et vous n'aurez qu'à l'imprimer et à l'afficher sur votre pare-brise. SMNB veut vous aider à profiter de la fin de semaine du jour de la Famille avec votre famille sur nos sentiers ! Bienvenue à tous et toutes !

RAPPORT D'ACCIDENT
Veuillez compléter et télécopier
à la FCMNB au 506 325.2627

Cain Insurance Services
Tél. : 506 459.3000
Fax : 506 458.2088

Nom de l'assuré : Fédération des clubs de motoneige du N.-B.

Veuillez inscrire toute l'information qui est disponible

Nom du contact pour le club : _____ **# de téléphone :** _____

Date de l'accident : _____ **Moment de l'accident :** _____

Détails de l'accident : _____

Nom de la personne blessée : _____

Âge, adresse & # de téléphone : _____

Nature des blessures : _____

Permis de sentiers : Oui _____ Non _____

Passager : _____ **Blessures :** Oui _____ Non _____

Nom, adresse & # téléphone : _____

Endroit de l'accident : _____

du sentier : _____ **Cordonnées GPS :** _____

Site de l'accident : sur le sentier _____ hors du sentier _____

Quand le sentier fut-il surfacé la dernière fois : _____

Signalisation près du site de l'accident : _____

Conditions de la météo au moment de l'accident : _____

Conditions de la neige au moment de l'accident : _____

Nombre de motoneiges dans le groupe : _____ **Noms, adresses & # de téléphone :** _____

(1) _____

(2) _____

(3) _____

(4) _____

Noms des témoins, adresses & # des téléphones cellulaires : _____

(1) _____

(2) _____

(3) _____

(4) _____

Est-ce que le site de l'accident fut visité par des représentants de la Fédération :

Oui _____ Non _____

Nom & téléphone cellulaire : _____

Photos de la scène de l'accident : Oui _____ Non _____ **Si oui, veuillez fournir des copies des photos**

Enquête par la police : Oui _____ Non _____

du dossier de la police : _____

Nom et # de téléphone de l'enquêteur de la police : _____